



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 46795

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le fait que sa question écrite n° 10876 en date du 2 mars 1998 a évoqué l'insuffisance des services de soins infirmiers à domicile en Moselle. Cette insuffisance pénalise les personnes âgées et est en totale contradiction avec la priorité que l'on prétend donner au maintien à domicile. La réponse ministérielle reconnaît le problème mais en minimise les conséquences. En fait, la situation est tout à fait dramatique car, selon l'administration, il manque au total 165 places de soins infirmiers à domicile en Moselle, ce qui prive de nombreuses personnes âgées des soins qui leur sont indispensables. Une telle désinvolture est d'autant plus inadmissible qu'un écart important existe d'un département à l'autre dans le taux d'équipement en SSIAD. Elle souhaiterait donc qu'elle lui indique pour chaque département quel est le taux d'équipement en SSIAD. Elle souhaite également connaître pour chaque département quel est le nombre de places de SSIAD pour 100 000 habitants qui ont été créées au titre de l'exercice budgétaire 2000. Une telle comparaison est indispensable car il semble que parfois, les départements les plus défavorisés n'ont pas obtenu des suppléments de dotations calculés de manière équitable.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46795

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 2000, page 3080